

SOMMAIRE

1. MOT DE MONSIEUR JACQUES MILLON, PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
2. UN ETAT DES LIEUX ET UN DIAGNOSTIC ONT ETE REALISES SUR LE TERRITOIRE ET L'OUVRAGE DU CANAL DE MANOSQUE
3. LA PROCHAINE PHASE DU CONTRAT DE CANAL : IMAGINER DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR LE CANAL
4. LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES AU COURS DE L'ETAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC

**POUR TOUT CONTACT
SUR LE CONTRAT DE CANAL :
Mlle CECILE CHAPUIS
TEL.FAX : 04 92 74 39 34
canal.manosque@cegetel.net**

MOT DE MONSIEUR JACQUES MILLON, PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Depuis le 7 juillet 1881 le canal de Manosque fait partie intégrante de la vie et de l'aménagement du territoire des 13 communes qu'il traverse.

L'eau dont il est le vecteur a profondément marqué le développement de cette zone.

Si le contexte économique et l'occupation du sol ont certes évolué en quelques 120 ans, le canal joue toujours un rôle majeur.

L'inflexion donnée récemment par l'Association Syndicale du Canal de Manosque pour prendre en mains sa destinée et se doter des moyens, notamment humains, pour assurer au mieux son fonctionnement est à saluer d'autant qu'elle fait appel au travail bénévole des membres du conseil syndical représentant les usagers dans leur ensemble.

Dans cette dynamique, le lancement de la réflexion sur le contrat de canal visant à resituer le canal, ses ouvrages, son fonctionnement ainsi que les services qu'il rend, dans le contexte socioéconomique de ce début de 21^{ème} siècle est un élément fort.

L'Etat, maître d'ouvrage du canal à son origine, qui en a confié l'exploitation à l'Association Syndicale du Canal de Manosque, s'associe à cette démarche novatrice aux côtés de l'association et de ses partenaires institutionnels.

Soyons persuadés que nous préparons là l'avenir du canal pour les prochaines décennies.

N'est-ce pas là un parfait exemple de ce que l'on appelle le développement durable ?

Monsieur Jacques MILLON
Préfet des Alpes de Haute Provence

UN ETAT DES LIEUX ET UN DIAGNOSTIC ONT ETE REALISES SUR LE TERRITOIRE ET L'OUVRAGE DU CANAL DE MANOSQUE

La 1^{ère} phase du Contrat de Canal a consisté à réaliser un état des lieux et un diagnostic du canal de Manosque, de ses services et, plus largement, du territoire qu'il traverse (les 13 communes de Château Amoux à Corbières) notamment en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau.

Cette étude a été confiée au groupement de bureaux d'études GEOPLUS-CONTRECHAMP. Elle est abordée aussi bien d'un point de vue technique que sociologique.

Le bureau d'études GEOPLUS, spécialisé dans le domaine de l'eau, a synthétisé les études déjà existantes, exploité les bases de données, réalisé des visites de terrain et des enquêtes techniques.

Le bureau d'études CONTRECHAMP a animé 6 réunions de consultation avec les différents usagers et acteurs associés du canal de Manosque afin de connaître leurs points de vue sur le canal, ses usages et ses enjeux.

Ces réunions ont eu lieu du 22 au 24 juin 2005. Afin que l'expression soit la plus ouverte possible, cette 1^{ère} série de réunions a été organisée par groupes d'acteurs, censés partager des usages communs :
→ Usagers agricoles
→ Usagers urbains Amont du Canal
→ Usagers urbains Aval du Canal

- Acteurs des loisirs et du tourisme
- Acteurs de l'environnement et du patrimoine
- Acteurs administrations et collectivités

Dès le début des réunions, les participants étaient invités à répondre individuellement à la question suivante : quels sont pour vous les 3 principaux points forts (intérêts) et les 3 principaux points faibles (limites) du canal de Manosque ? La totalité des réponses a fait l'objet d'un travail de classement et d'explication associant l'ensemble des participants.

Parallèlement, les syndics de l'ASCM, accompagnés de Mlle Cécile CHAPUIS, chargée de mission Contrat de Canal à l'ASCM, ont rencontré les maires des 13 communes traversées par le canal (de Château Amoux à Corbières) pour connaître, à l'échelle de leur commune, les services rendus par le canal de Manosque et les enjeux qui y sont associés.

Les bureaux d'études ont croisé les deux approches (technique et sociologique) et réalisé une synthèse. Ceci a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux autour du canal de Manosque et de la gestion de la ressource en eau.

Deux réunions, la 1^{ère} à l'attention des acteurs mobilisés lors des réunions de juin et la 2^{ème} à l'attention des maires, ont alors été organisées le 08

novembre 2005 afin de débattre sur les enjeux identifiés.

Enfin, le 17 novembre, le comité de pilotage du Contrat de Canal s'est réuni afin de discuter puis valider l'état des lieux et le diagnostic (synthèse) et les enjeux identifiés. Pour rappel, ce comité est composé des élus, des représentants des usagers et des services de l'Etat ; il a pour objet de suivre et d'orienter la démarche « Contrat de Canal » et de valider les divers documents produits.

Les comptes-rendus des réunions qui ont eu lieu fin juin ainsi que la synthèse de l'étude sont disponibles sur demande à l'ASCM.



Réunion avec les usagers urbains « aval » le 23 juin 2005 à la salle multi-activités de Corbières

LA PROCHAINE PHASE DU CONTRAT DE CANAL : IMAGINER DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR LE CANAL

La 2^{ème} phase du Contrat de Canal, consistera à élaborer des scénarii d'évolution : il s'agit d'imaginer toutes les possibilités d'évolution du canal et des services qui y sont attachés. Trois groupes de travail thématique seront mis en place afin de contribuer à cette réflexion prospective :

- Usages de prélèvements : eau d'irrigation, eau d'arrosage, eau industrielle, eau potable, etc
- Rejets (eaux pluviales, eaux usées), risques (débordements) et impacts sur les milieux naturels et aquatiques
- Usages récréatifs, tourisme et patrimoine

Par la suite, un autre groupe de travail aura la tâche de réfléchir sur les scénarii d'évolution à partir des réflexions qui auront eu lieu dans les 3 groupes de travail cités précédemment et en abordant l'ensemble des thèmes afin d'en assurer la cohérence.

LES PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES AU COURS DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC

Les encarts ci-dessous présentent les principaux enjeux identifiés au cours de la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic du territoire et de l'ouvrage du canal de Manosque :

LE MAINTIEN DU CANAL

Il est apparu que les habitants et les acteurs du territoire sont très attachés au canal et à son maintien, cet attachement est à la fois lié :

- A l'ancrage du canal dans le territoire depuis plus d'un siècle,
- Au service historique d'irrigation qui bénéficie à près de 4000 adhérents,
- A la prise de conscience de l'utilité des services patrimoniaux et d'intérêt collectif qu'il assure.

D'autre part, l'urbanisation croissante réclame une plus grande prise en compte du canal : une urbanisation qui ignorerait le canal peut, à terme, condamner bon nombre de services rendus.



L'USAGE ORIGINAL : L'IRRIGATION, L'ARROSAGE

Le canal de Manosque, dont la réalisation a été déclarée d'utilité publique par la loi du 07 juillet 1881, a été construit pour permettre l'irrigation et l'arrosage de la rive droite de la Durance entre Château-Amoux et Corbières. Depuis, le canal contribue à la richesse agricole de ce territoire. Aujourd'hui, ce sont environ 4000 usagers, « urbains » à 95 %, qui bénéficient de cet usage d'arrosage, soit un foyer sur trois du territoire. Les espaces urbains et péri-urbains, qui deviennent de plus en plus importants (la surface agricole représente encore 66 % du périmètre dominé), profitent ainsi de l'eau brute du canal de Manosque, pour l'arrosage des jardins ou les utilisations communales.

Cependant, les évolutions des modes de vie et l'urbanisation entraînent, d'une part, des difficultés de satisfaction des usages et de respect des règles notamment concernant l'arrosage gravitaire au tour d'eau et, d'autre part, des difficultés d'entretien et de gestion des tours d'eau.



LES USAGES ET SERVICES SOLVABLES

Hormi les usages liés à l'irrigation, il a été identifié des usages « économiques » ou « économiquement évaluables ». Aucun de ces usages n'a pour l'instant donné lieu à une reconnaissance explicite et une rétribution, excepté pour ARKEMA et pour la Société du Canal de Provence. Cette dernière rémunère l'ASCM pour le service de transport d'eau jusqu'aux points de pompages de ses réseaux sous-pression. Parmi ces usages, la valorisation hydroélectrique de l'eau économisée par une modernisation de certaines pratiques a été envisagée. Néanmoins, les conditions économiques et juridiques seraient à éclaircir.

Se pose également la question des conditions économiques et juridiques auxquelles l'ASCM pourrait vendre une partie de son eau à un nouvel usager économique de type industriel.

Profitant cette fois aux collectivités, le réseau du canal de Manosque pourrait jouer le rôle de transport d'eaux pluviales.

Cet usage, interdit mais qui existe, est le plus cité par les acteurs et les communes. Il pose cependant la triple question de sa régularisation réglementaire (aucun rejet n'est autorisé dans le canal), de sa rétribution possible auprès de l'ASCM et de la gestion des risques qui lui sont liés (érosion, débordements, etc).

Enfin, le canal a été utilisé à plusieurs reprises lors d'incendies et il constitue une ressource stratégique du territoire pour la lutte contre le feu.



LES SERVICES PATRIMONIAUX ET COLLECTIFS

● La population locale exprime de fortes attentes quant aux services liés au paysage, au patrimoine et aux loisirs :

- officialiser et valoriser les usages de loisirs (aujourd'hui interdits) (se pose néanmoins la question des risques et des responsabilités.)

- maintenir le paysage et le cadre de vie inhérent à la présence du canal (arbres, ombrage, fraîcheur liée à l'eau, etc.)

- valoriser le patrimoine socioculturel (histoire, savoir-faire, ouvrages d'art, etc.)

● Le canal assure également des services environnementaux. Le canal et son réseau secondaire constituent un maillage intéressant de milieux aquatiques et humides en connexion écologique avec d'autres milieux terrestres (forêts, haies, etc.). La recharge de la nappe de la Durance en période d'irrigation gravitaire est très souvent citée même si l'impact ponctuel d'une variation de cette recharge n'est aujourd'hui pas facilement quantifiable. Une valorisation possible de l'eau économisée par la modernisation de certaines pratiques serait de la restituer à la Durance ou de soutenir les débits d'étiage d'autres milieux aquatiques sensibles tel le Largon.



LA GESTION DE L'OUVRAGE ET DE SES SERVICES

● La diversité des services rendus aujourd'hui par le canal entraîne des attentes en terme d'évolution de la représentation des usages et des usagers.

● Des enjeux concernent les aspects économiques : une fois approché le coût global du canal en termes d'investissement et de fonctionnement, une ventilation de ces charges par service rendu devra être proposée. Certains de ces services renvoient à une contribution directe du bénéficiaire alors que la solvabilisation des services patrimoniaux et collectifs réclame la mobilisation des ressources d'acteurs intermédiaires, susceptibles d'intervenir au titre d'un intérêt collectif local.

● Des enjeux concernent la gestion technique de l'ouvrage qui recouvre à la fois la pérennisation des ouvrages (investissements sur le long terme) et les modalités d'entretien de ces ouvrages.